

# Le Petit Meaulne n°11

Votre bulletin municipal de juillet 2013



*Enfin, l'été semble montrer son nez après de longs mois de grisailles, et cela fait du bien !*

*Cette année marquera la fin de l'aménagement du centre bourg avec les travaux sur la place de l'Eglise et la rue des Dames.*

*Comme vous avez pu le voir lors de la réunion publique dédiée à ces nouvelles installations, ce sera un espace à vivre privilégiant le piéton, mais aussi un aménagement aux matériaux plus modestes mettant toutefois en valeur l'Eglise, cœur de notre village. En attendant, ces travaux, indispensables au regard de la vétusté des équipements seront sans doute l'occasion de quelques désagréments dans vos déplacements. Nous nous efforcerons de les limiter au maximum et nous comptons sur votre compréhension pour les supporter.*

*Dans ce numéro, vous pourrez étudier le budget de la commune que nous avons voulu à la fois raisonné et ambitieux.*

*« Raisonné » car les transferts de compétences effectués en début d'année vers la Communauté de Communes ont rendu l'élaboration de ce budget plus complexe que les autres années. En effet, une partie des recettes*



*de la commune sont transférés à la Communauté de Communes, et c'est elle qui en reversa une partie sous forme d'investissements.*

*« Ambitieux » car au travers de cette complexité, la commune a entrepris un investissement conséquent : ladite place de l'Eglise.*

*Ainsi donc, malgré toutes les réformes et bouleversements que connaissent les collectivités locales, Meaulne continue d'avancer et de se développer. Ce développement se fait avec vous, et pour vous, pour continuer de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.*

*Enfin, comme tous les étés, nous nous retrouverons lors des réunions publiques où les échanges constructifs nous permettent de répondre au mieux à vos attentes.*

*Je vous donne donc rendez-vous dans quelques semaines, et si nous n'avons pas l'occasion de nous revoir, je vous souhaite de passer un bon été.*

*Pierre-Marie Delanoy*



# SOMMAIRE

Page 1 : L'éditorial de M. le Maire

Page 4 : Travaux sur la commune

Page 8 : Infos locales

Page 11 : Budget communal 2013

Page 14 : Bon à savoir

Page 16 : Infos pratiques



Restez informés : [meulne2008.over-blog.com](http://meulne2008.over-blog.com)

# TRAVAUX SUR LA COMMUNE

*Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne, depuis notre dernier bulletin municipal.*

## ☑ L'entrée de bourg :



La troisième lucarne (que l'on peut presque qualifier de patrimoine historique de Meaulne) est désormais en place à l'aire de repos du Cheval Blanc, avec à ses pieds **le blason de Meaulne** confectionné avec des bégonias.

## ☑ La place de l'Eglise et les déviations :

Comme vous avez pu le constater, **les travaux ont commencé rue des Dames et se poursuivront place de l'Eglise jusqu'au début août** pour les réseaux d'eaux usées et pluviales. En effet, le SIVOM en profitera pour effectuer quelques rénovations sur notre réseau d'eau.

**Les travaux s'interrompent en août et reprendront en septembre** pour les travaux de surface.





Une déviation se fait par la rue du Lavoir, mise en double sens pour les véhicules particuliers.

Quant aux poids lourds se rendant sur Hérisson, ils devront passer par Vallon-en-Sully.

Il est à noter que pendant les travaux, **le boulanger fait un dépôt de pain à l'accueil touristique**, situé à l'aire de repos du Cheval Blanc.

### ☑ La toiture du Cheval Blanc :

Comme annoncé lors de notre précédent bulletin, les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment regroupant le Petit Casino, la presse, le tabac, et le café sont terminés.

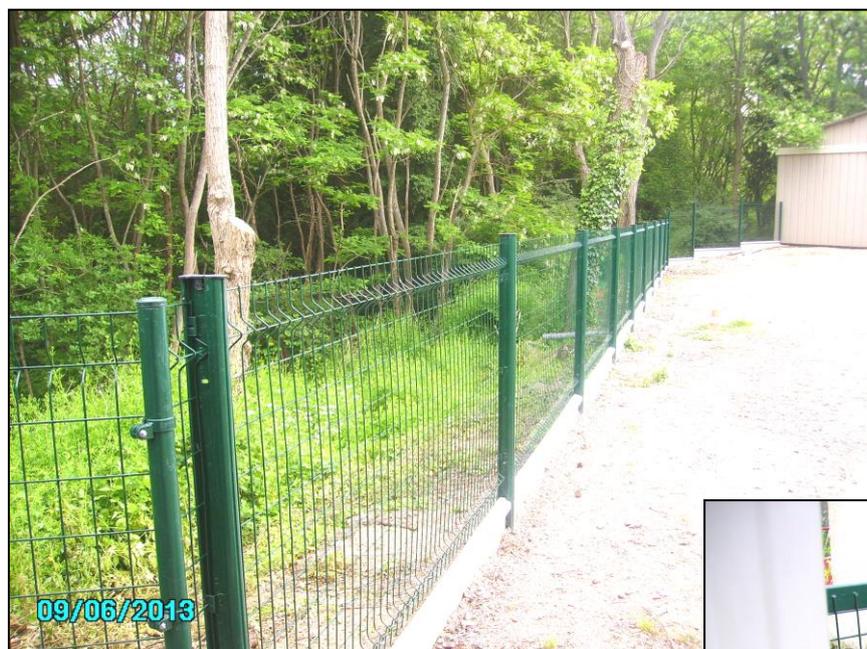


### ☑ Le château d'eau « Le Plaix » :

Des travaux ont lieu sur les réseaux d'alimentation en eau potable. Ces travaux ont pour but le **renouvellement de la canalisation d'eau potable entre les Seignes et le réservoir du Plaix**. La haie a été tombée et les souches évacuées, pour laisser place à la tranchée qui recevra la canalisation. La durée des travaux est estimée à 6 semaines.



☑ **La salle des fêtes Alain Fournier :**



**La salle des fêtes a renforcé sa sécurité** avec la mise en place d'une clôture à l'arrière, d'un portillon vers l'atelier, d'un autre portillon (derrière pour l'accès aux vitres de la cuisine). De plus, son portail comporte désormais un grillage.



☑ **La serre municipale :**

Extension extérieure de la serre municipale afin de garder en jauge certains plants de fleurs pour être repiqués ultérieurement.



## ☑ La route de Meaulne à Epineuil-le-Fleuriel :

Cette dernière a été bitumée conjointement entre les communes de Meaulne et Epineuil-le-Fleuriel.



## ☑ Les travaux à réaliser :

Comme vous le savez, la Communauté de Communes a récupéré les compétences « école » et « voirie ». Voici la liste des travaux qui devraient être réalisés à Meaulne par le biais de la Communauté de Communes :

### Pour l'école :

- rampes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à l'intérieur et à l'extérieur de la cour de l'école maternelle, en liaison avec les travaux sur la place de l'église,
- mise en réseau informatique des salles de l'école primaire,
- installation de quatre tableaux interactifs, trois à l'école primaire et un à l'école maternelle,
- achat de mobilier.

### Pour la voirie :

- aménagement partielle de la rue de l'église,
- réfection de la voie communale n°24, mitoyenne avec Urçay.

### ❖ A quelle vitesse roulons-nous dans le bourg ?

Afin d'évaluer la vitesse de circulation dans le bourg, deux diagnostics ont été effectués dans les rues suivantes :



- **Rue de l'Aumance** (semaine du 21 au 27 juin 2012), la vitesse moyenne est de 35,5 km/h pour une fréquentation de 444 véhicules ;
- **Rue du Lavoir** (semaine du 5 au 11 avril 2013), la vitesse moyenne est de 36 km/h pour une fréquentation de 1004 véhicules.

On peut donc en déduire que, pour les périodes étudiées et contrairement à ce que l'on pourrait croire, en moyenne, **la vitesse est respectée dans le bourg**. On peut même noter qu'elle est très en deçà de la vitesse limite.

*Si vous souhaitez avoir plus d'informations, ces diagnostics sont consultables en mairie.*

### ❖ Fin de la révision partielle du PLU (plan local d'urbanisme)

*A la fin de l'enquête publique, toutes les constructions principale, en zone agricole, hors bâtiments agricoles, auront une zone dite Nh (Naturelle habitable), constructible de 20 m.*

*Les constructions en question consistent en extension du bâtiment principal (abri de jardin, garage...). Cette révision a permis d'harmoniser toutes les constructions en zone Nh.*

## ❖ Plus de cloches ?

Vous vous demandez sans doute pourquoi les cloches de notre Eglise ne retentissent plus depuis quelques mois... Simplement parce que **les cloches, fixées directement sur la charpente, font vibrer la toiture et sont donc susceptibles de faire tomber quelques tuiles.** Des travaux seront nécessaires pour créer une « chambre de cloches ».

Ces travaux ne peuvent se faire sans une étude pour connaître précisément les actions à entreprendre.

En conclusion : pas de danger immédiat... mais pas de tintement !



## ❖ Le concours des maisons fleuries

Comme les années précédentes, la commune participe au concours des villes et villages fleuris en faveur de l'embellissement et du fleurissement des espaces publics et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

Cette année la commune participe en plus au concours régional mis en place par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne qui effectuera une visite première quinzaine de juillet afin de contrôler le bien-fondé de notre distinction d'une fleur, et éventuellement, accorder ou non l'octroi d'une fleur supplémentaire.

**Toutes les personnes intéressées pour concourir au niveau communal peuvent s'inscrire gratuitement** en retournant le coupon ci-joint à la mairie, en l'envoyant par mail à [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr) ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

Je soussigné, M<sup>me</sup> / M..... habitant  
au..... désire s'inscrire  
au concours communal des maisons fleuries.  
Le ..... / ..... / 2013, à Meaulne. (Signature)

# Réunions de quartier de cet été

- lundi 8 juillet au lotissement (terrain de boules)
- mercredi 10 juillet au Vernet (au niveau du pont)
- vendredi 12 juillet à Bourdinière (au niveau du chemin rural qui descend sur la rte d'Hérisson)
- lundi 15 juillet aux Alliers (sur la place)
- mercredi 17 juillet en centre bourg (place de la mairie)
- vendredi 19 juillet au Moulin Mas (au bord du pont)



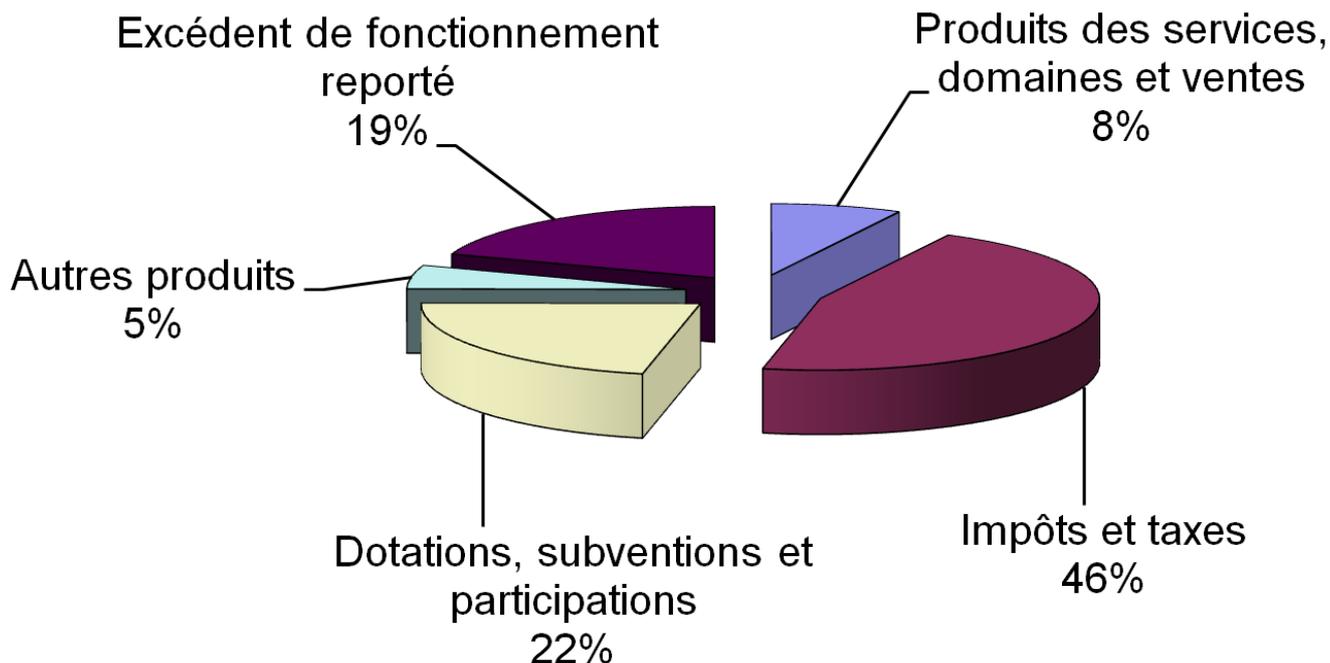
**Les taxes communales restent au même taux que les années passées.**

La commune n'a donc effectué aucune augmentation de ces taxes ces dernières années. Seul l'Etat a réévalué les bases chaque année.

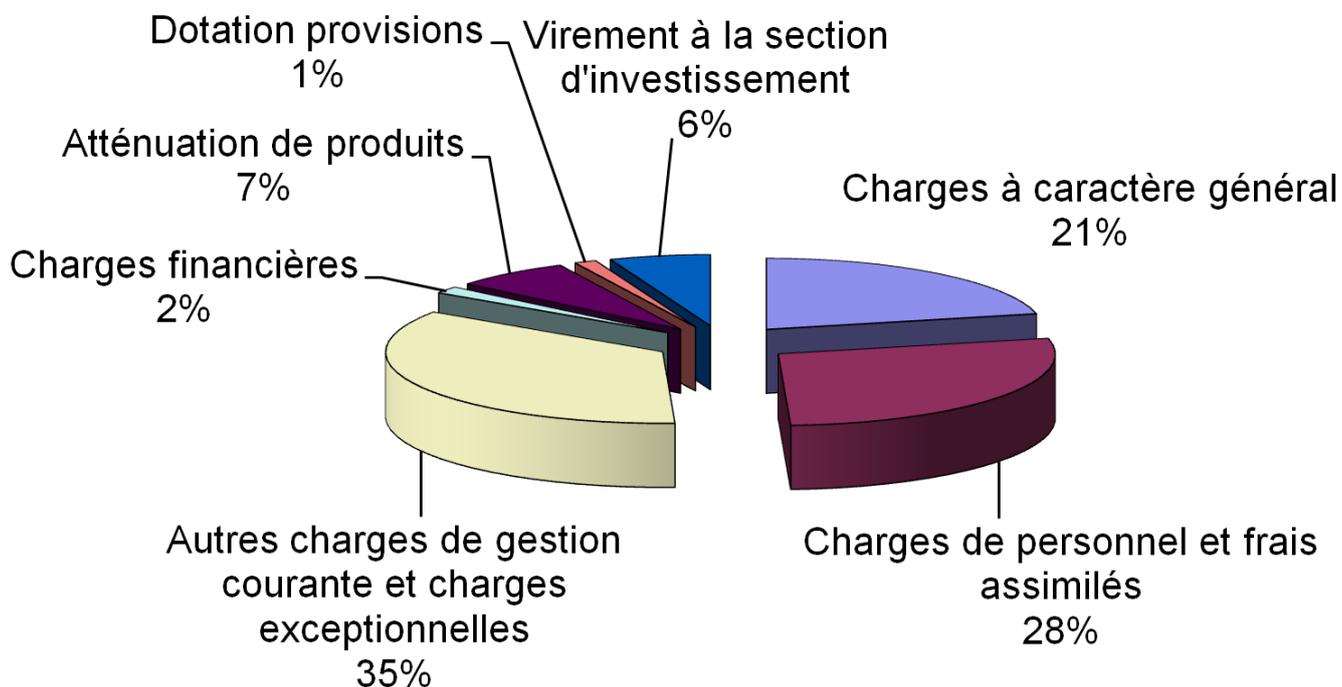
Cette année, en vertu de l'application de la fiscalité professionnelle unique et la mise en place des transferts de compétences à la Communauté de Communes, la CFE, contribution foncière des entreprises, qui remplace l'ancienne taxe professionnelle, est versée directement à la Communauté de Communes. La commune doit, en outre, lui verser un complément appelé « attribution de compensation » visible sur nos graphiques.

Grâce à ces versements, **la Communauté de Communes financera les investissements cités précédemment (page 7).**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



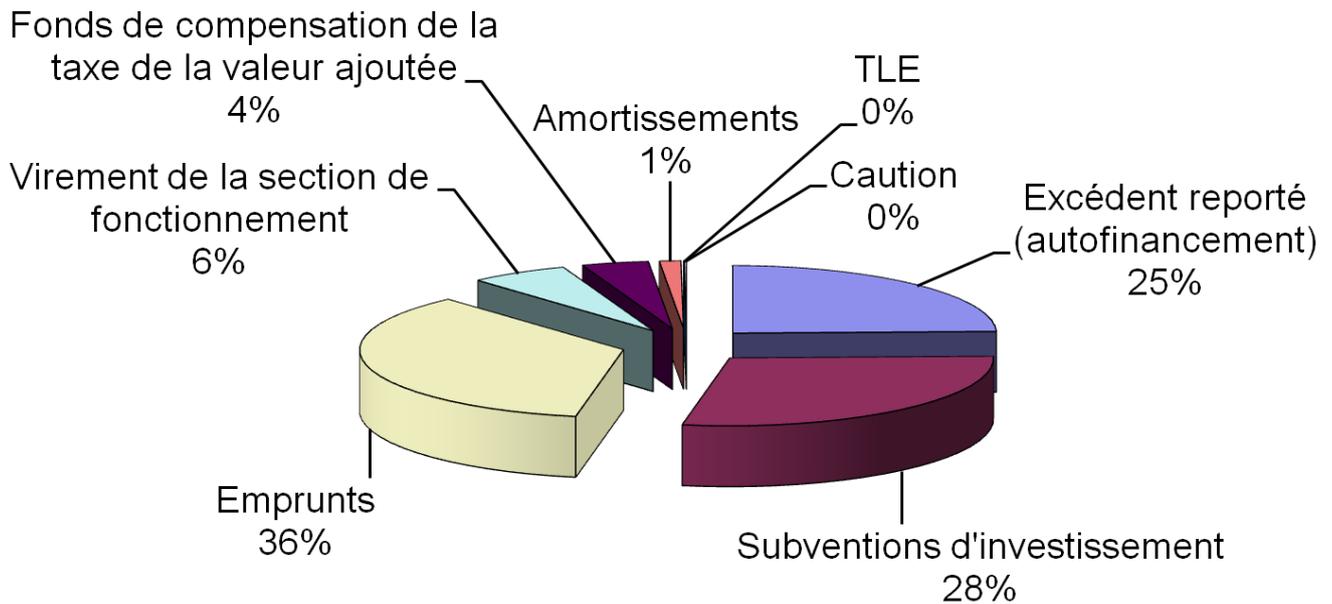
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



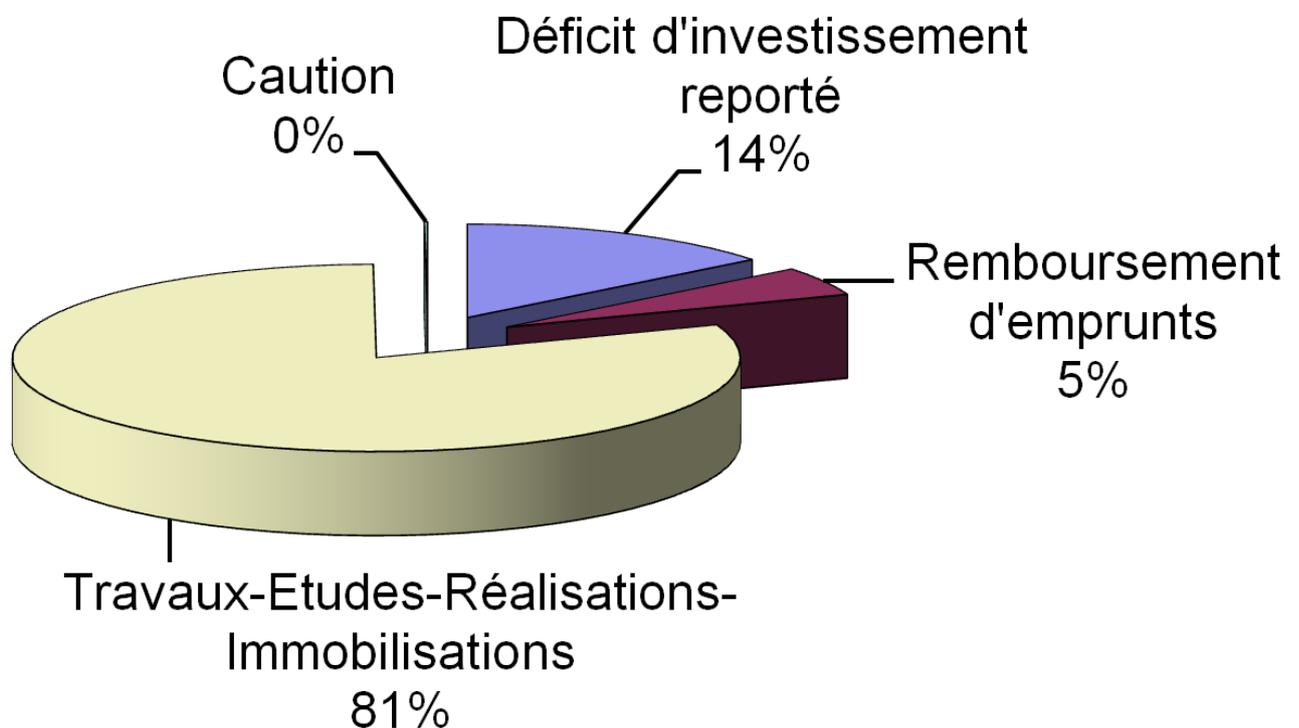
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : La hausse de ces charges s'explique par le remboursement des dettes de budgets annexes (Cœur de Meaulne, lotissement, chaufferie, Cheval Blanc).

Atténuation de produits : attribution de compensation versée à la Communauté de Communes suite aux transferts de compétences.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**



## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**



Travaux-Etudes-Réalisations-Immobilisations : aménagement place de l'église, voirie, fin travaux salle Alain Fournier, révision PLU



Votre **SIVOM**  
Eau &  
Assainissement  
de Nord Rive  
Droite du Cher a  
depuis le début  
de cette année  
son site internet :

[www.sivom-vallon.fr](http://www.sivom-vallon.fr)

**Ce nouvel outil permet aux abonnés de bénéficier d'un service différent, moderne, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7 : rechercher des informations, communiquer son relevé de compteur d'eau, déclarer un changement de situation, etc.**

**C'est également un moyen de paiement supplémentaire** proposé aux abonnés du SIVOM pour le règlement de leurs factures d'eau ou d'assainissement, par la mise en place d'un paiement en ligne : le TIPI (Titre payable par Internet). Ce nouveau service simple d'utilisation et très rapide, permet à l'abonné de **régler sa facture par carte bancaire et de recevoir un récépissé de télépaiement via le site internet.**

Enfin, nous vous précisons également qu'il est préférable d'utiliser "Firefox" ou "Google Chrome" à la place du navigateur "Internet Explorer" (il peut exister de dysfonctionnements éventuels avec Internet Explorer).



La mission des communes est de vous informer et de constituer un registre confidentiel des personnes volontaires pour être contactées en cas de canicule.

Cette confidentialité est conforme avec la loi n°78.17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**EN CAS D'ALERTE CANICULE, IL EST IMPERATIF DE POUVOIR VOUS JOINDRE SI VOUS ETES INSCRITS SUR LE REGISTRE.**

Si vous souhaitez vous inscrire, il vous suffit de contacter le Centre Communal d'Action Sociale à la mairie de Meaulne ou par téléphone au numéro suivant :

**04 70 06 95 34**

## Règlementation sur les animaux errants

Aux vues des articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles L.211-11 et suivants, R 211-11 et 213 et suivants du Code Rural, de l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux, de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, et de l'ordonnance n° 2006-1224 du 5 octobre 2006 publiée au Journal Officiel du 6 octobre, **un animal est considéré comme errant s'il n'est pas accompagné de son propriétaire et ne possède pas d'identifiant.** Dès lors, l'animal est susceptible d'être envoyé en fourrière. De plus, le propriétaire est responsable du dommage que l'animal a causé."

### **Une distinction est faite entre chats et chiens**



**Est considéré comme divaguant, tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective

de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est **éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres.** Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

**Est également considéré comme divaguant, tout chat** non identifié se trouvant à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



# INFOS PRATIQUES

**Mairie de Meaulne** : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Permanences des élus** (maire ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

**Ecole maternelle** :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

**Ecole primaire** :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

**Garderie** : dans la salle de la bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

**Relais Assistantes Maternelles (RAM), Centre Social, Halte Garderie Itinérante** :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

[www.centres-sociaux-allier.com/meaulne](http://www.centres-sociaux-allier.com/meaulne)

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

**Bibliothèque** : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M<sup>me</sup> BODARD

**Médecin** : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87

(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

**Dentiste** : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

**Infirmières** : M<sup>lle</sup> Mélanie VENUAT et M<sup>me</sup> Marie-Ange ROTH

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

**Pharmacie** : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

**L'Agence Postale Communale** :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h  
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

**Déchetterie de Vallon-en-Sully** :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h